

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**A compléter après avoir lu attentivement le règlement d'assainissement collectif  
de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)  
Formulaire et règlement téléchargeables sur le site [www.agglo-sarreguemines.fr](http://www.agglo-sarreguemines.fr)**

### DEMANDEUR

Mme  M NOM et Prénom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Raison sociale (pour les professionnels) : \_\_\_\_\_

N° SIRET (pour les professionnels) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe / mobile : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

### LIEU DE RACCORDEMENT

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune et Code Postal : \_\_\_\_\_

Lotissement :  OUI  NON Lot (si lotissement) : \_\_\_\_\_

Section(s)/Parcelle(s) : \_\_\_\_\_

### NATURE DU PROJET

Construction individuelle neuve (indiquez N°permis de construire) : \_\_\_\_\_

Immeuble collectif (indiquez N°permis de construire) : \_\_\_\_\_

Nombre de logements : \_\_\_\_\_

Création d'un lotissement (indiquez N° permis d'aménager) : \_\_\_\_\_

Réhabilitation (indiquer N°déclaration préalable/permis de construire) : \_\_\_\_\_

Mise en conformité – déconnexion de fosse

↳ Diagnostic SPANC effectué :  oui  non (si non Rubrique : Téléchargement/Assainissement)



Local à usage professionnel Surface (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Nombre de Cellules : \_\_\_\_\_

Précisez la nature de l'activité :

- Restaurant       Maison des soins       Commerce       Activités sportives  
 Hôtellerie       Enseignement       Autre : \_\_\_\_\_

Décrivez la nature de l'activité :

.....  
.....  
.....

## MODE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

**(Voir plaquette « Gérer et valoriser les eaux dans mon jardin »)**

Précisez la technique de gestion des eaux pluviales envisagée :

- Infiltration directe naturelle       Infiltration par « noues et fossés »  
 Infiltration par « tranchée drainante »       Système d'infiltration « modules d'épandage »  
 Système d'infiltration « Puits d'infiltration »       Stockage en cuve/citerne \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>  
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

## PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

Les plans présents dans le permis de construire ou déclaration préalable (inutile pour déconnexion de fosse)

Un plan de masse de l'habitation faisant apparaître :

- la construction ;  
 les limites de propriété de la parcelle ;  
 le tracé du branchement ;  
 l'emplacement pressenti de la boîte de branchement ;  
 les techniques de gestion des eaux pluviales employées

## PROCEDURE D'ENVOI :

Ce formulaire est à compléter et à retourner :

- prioritairement par mail : [declaration.travaux@agglo-sarreguemines.fr](mailto:declaration.travaux@agglo-sarreguemines.fr)
- à défaut par courrier : **Hôtel de la Communauté- Services Techniques**  
99 rue du Maréchal Foch  
BP 80 805  
57 208 Cedex

La CASC réalisera la mise en place de la boîte de branchement, y compris la canalisation jusqu'au collecteur public principal d'assainissement (cf. Chapitre2, article 7 du règlement d'assainissement collectif de la Communauté).

### GRILLE TARIFAIRE :

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)			
	Maison individuelle	Logements contigus verticalement (par logement)	Logements contigus horizontalement (par logement)
Si taxe d'aménagement est inférieure ou égale à 5%	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Si taxe d'aménagement est supérieure à 5%	Pas de PFAC		

PARTICIPATION AU BRANCHEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT			
	Tarif Hors Taxes	TVA	Tarif TTC
Pour raccordement d'une construction neuve	3 000,00 €	20%	3 600,00 €
Pour raccordement d'une construction de plus de 2 ans	3 000,00 €	10%	3 300,00 €

Le devis du montant de votre participation sera envoyé sur la base des informations transmises

### DELAI ET CONDITIONS DE REALISATION

La demande peut être faite dans le cadre d'une nouvelle construction, d'une mise en conformité (ancien assainissement non collectif), d'une réhabilitation ou modification du branchement existant.

Attention : Il est de la responsabilité du demandeur de vérifier si son projet permet un écoulement gravitaire. Dans le cas contraire, il devra s'équiper d'un poste de relevage.

Conformément au règlement, le branchement sera réalisé dans les trois mois qui suivent la demande déclarée complète et la réception du devis accepté et signé par le demandeur (hors extension et cas particulier).

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement  
d'assainissement collectif (cocher la case).

Le : \_\_\_\_\_  
à : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur :

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Transmission en mairie pour observation :

Signature :

Pour Accord,

Signature et tampon de la CASC :

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

SITE INTERNET : [www.agglo-sarreguemines.fr](http://www.agglo-sarreguemines.fr)

RUBRIQUE TELECHARGEMENT :

- Règlement du service d'assainissement collectif ;
- Formulaire de raccordement à l'assainissement collectif ;
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- Demande de diagnostic ANC

EXTRAIT DU REGLEMENT :

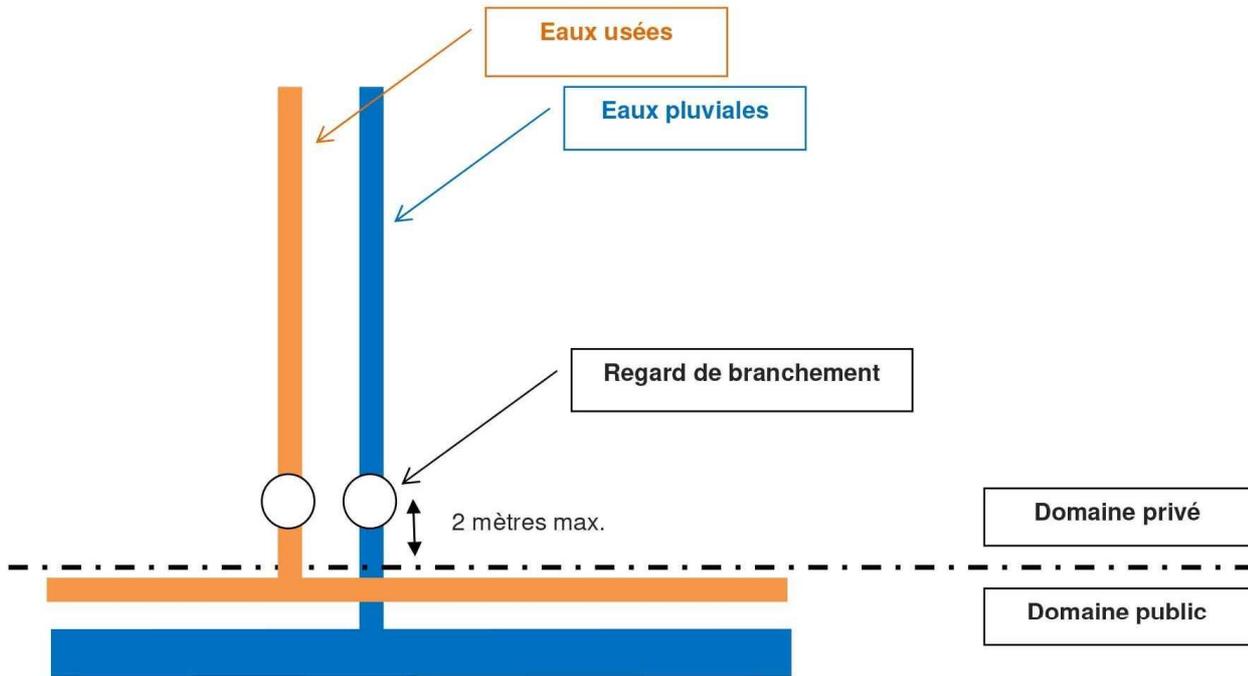
Article 3 : Systèmes d'assainissement

### **Systeme separatif**

La desserte est assurée par une ou deux canalisations :

- l'une pour les eaux usées,
- l'autre pour les eaux pluviales, les eaux de source, de fontaine et de ruissellement. L'évacuation des eaux pluviales peut également être réalisée par tout autre moyen (fossé...).

Figure 1



- **Système unitaire**

La desserte est assurée par une seule canalisation susceptible de recevoir les eaux usées et tout ou partie des eaux pluviales.

Figure 2

